



Evaluation
Septembre 2009

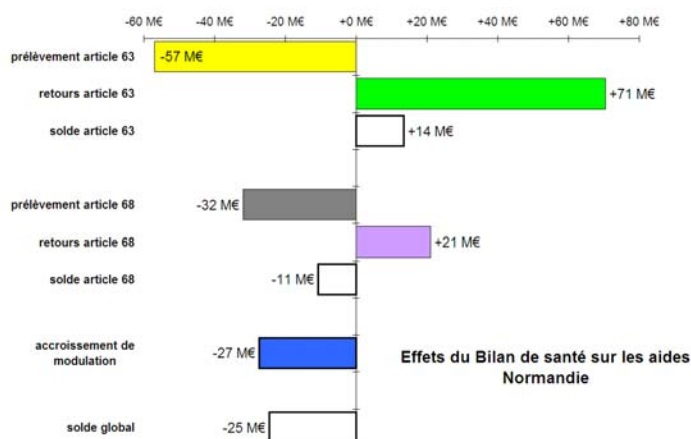
Bilan de santé de la PAC

Effet sur la Normandie

Groupe Prospective

La Normandie, considérée à l'échelle globale, est pénalisée par les évolutions des aides induites par le Bilan de santé de la PAC. L'article 63, qui prélève sur les aides découplées - en particulier des cultures de vente - et redistribue sur les surfaces en herbe, est certes favorable à la Basse-Normandie, mais il pénalise lourdement l'Eure. L'article 68 et la modulation, quoique ces deux mesures soient d'une ampleur moindre, dégagent partout un solde négatif, les retours financiers étant ciblés sur des thématiques qui concernent peu la Normandie. Au final, les aides normandes reculent de 13 €/ha soit 550 €/UTA, soit davantage que pour la Bretagne ou les Pays de la Loire.

Les effets sur la ferme normande



Les différents effets sur les aides directes de la "ferme normande" sont schématisés sur le graphique ci-contre.

Le solde final, sans compter de retours via le développement rural, est de - 25 millions d'€, soit - 13 €/ha de SAU ou - 550 € par actif.

Parallèlement aux mécanismes de prélèvement et de retours, la nature des aides change : les aides couplées disparaissent en grande partie, le taux de découplage passe de 76 % à 92 % pour la Normandie.

Les effets des différentes mesures sont détaillés en annexe. Ils sont différents en Haute-Normandie qui est davantage prélevée sur les aides aux cultures par l'article 63 et récupère moins via les DPU-herbe. Le solde de l'article 63 par département est neutre en Seine-Maritime (- 1 M€) et nettement négatif dans l'Eure (- 9 M€).

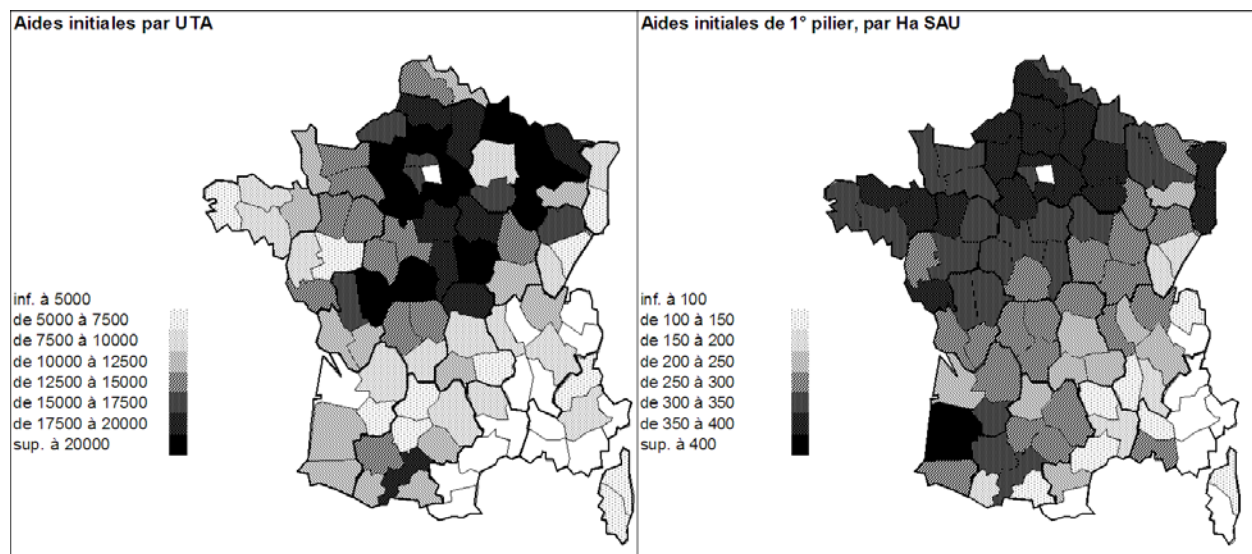
A l'inverse, la Basse-Normandie est mieux placée pour bénéficier de ce retour financier, surtout la Manche. Le solde sur l'article 63 est positif pour les trois départements bas-normands, surtout pour la Manche.

A part ces différences sur l'article 63, l'article 68 a un effet négatif partout car les retours qu'il met en place concernent peu la Normandie. La modulation supplémentaire est comptée sans retour du développement rural (voir méthode) et donne donc lieu à un solde négatif partout. Ces deux soldes sont relativement homogènes dans les départements normands.

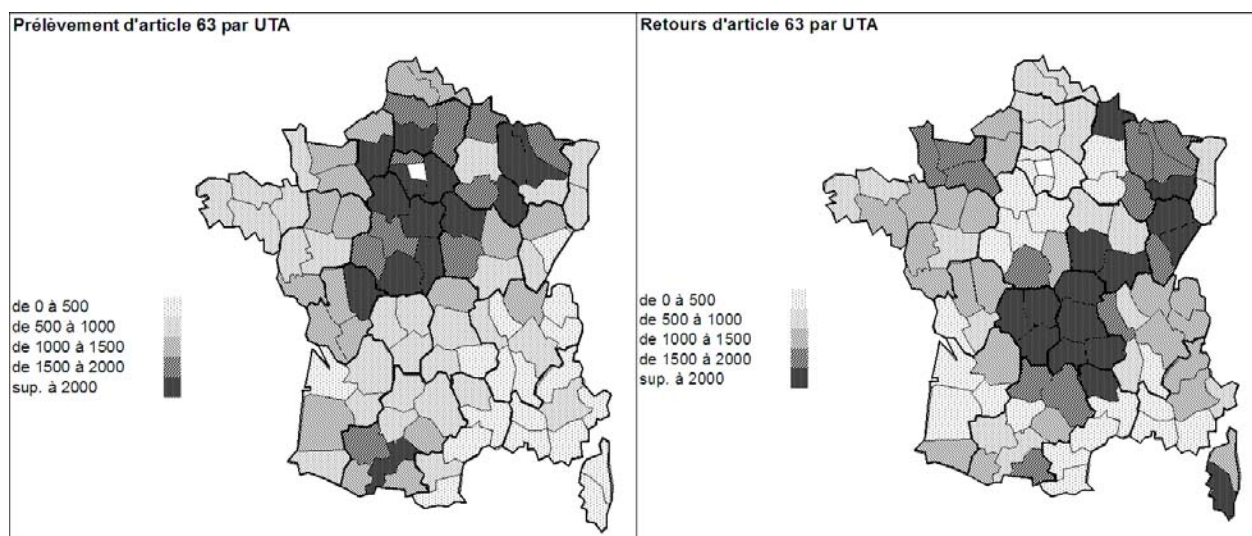
Le solde global par département est négatif en Haute-Normandie (- 25 M€ dans l'Eure, - 10 M€ en Seine-Maritime), légèrement négatif dans l'Orne et le Calvados, positif dans la Manche (+ 5 M€).

Détail par mesure

Le bilan de santé se greffe sur une situation initiale où le niveau de soutien est supérieur dans le Nord de la France, en particulier dans les secteurs de grandes cultures lorsqu'on s'attache au soutien par actif.



L'article 63 prélève principalement sur les zones de cultures et redistribue sur les zones herbagères. La Normandie se situe en charnière entre ces deux types de régions, la Haute-Normandie plutôt côté grandes cultures, la Basse-Normandie côté élevage.



En Normandie, les DPU-herbe se situent, dans leur très grande majorité, dans la tranche supérieure de chargement. La part d'hectares situés en dessous de la limite des 50 ha (84 %) est plutôt supérieure en Normandie, par rapport au reste de la France, en particulier les zones de montagne. Elle est toutefois moins favorable que celle de la Bretagne (95 % !) qui avait demandé l'instauration de ce seuil.

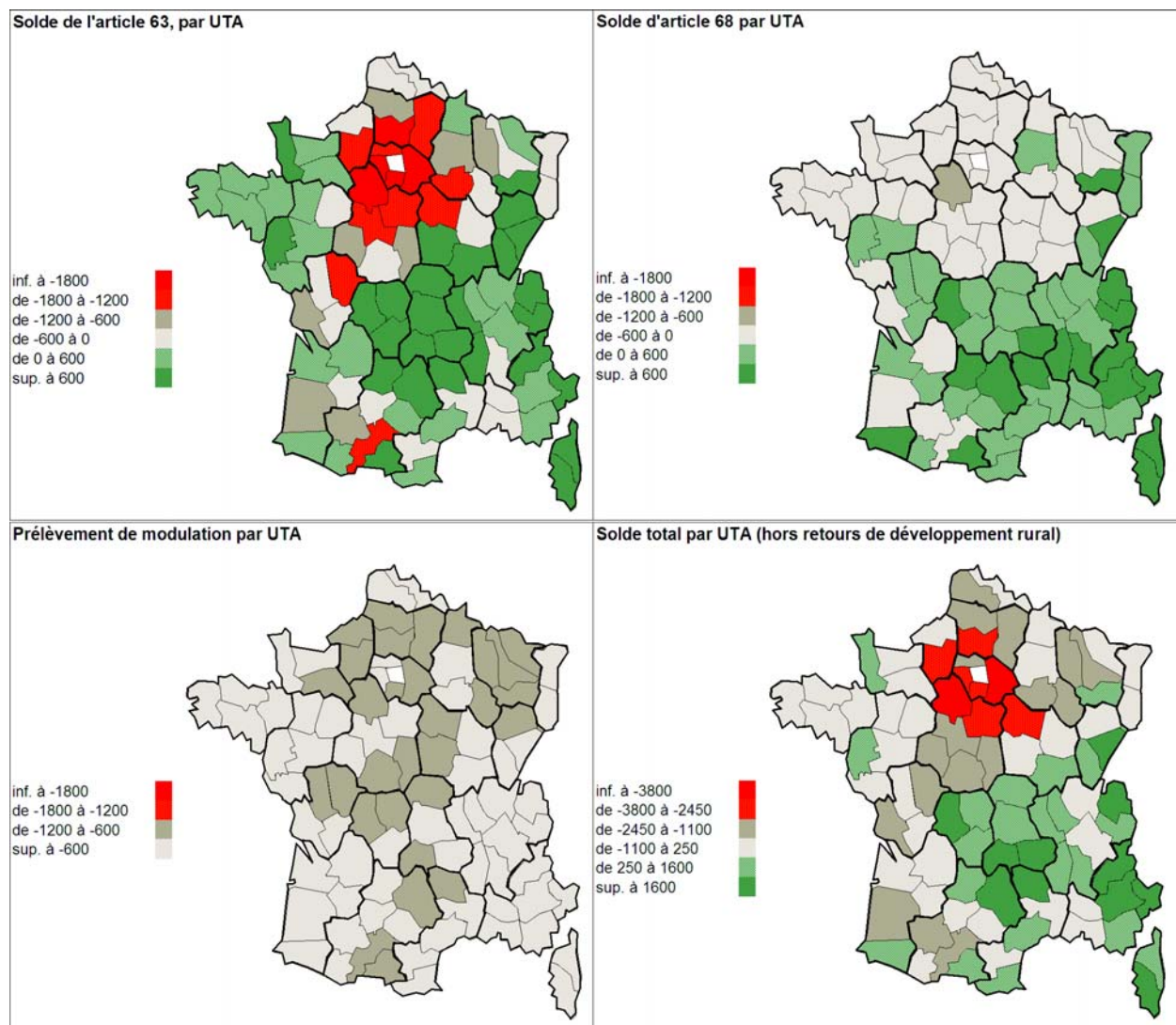
La répartition des hectares est estimée ci-contre.

France	<50 ha	> 50 ha
>0.8 ugb	69%	20%
0.5 à 0.8 ugb	4%	3%
<0.5 ugb	4%	

Normandie	<50 ha	> 50 ha
>0.8 ugb	84%	16%
0.5 à 0.8 ugb	0%	0%
<0.5 ugb	0%	

Aide /ha	<50 ha	> 50 ha
>0.8 ugb	80 €/ha	35 €/ha
0.5 à 0.8 ugb	50 €/ha	20 €/ha
<0.5 ugb (ha-équ)	50 €/ha	

L'article 68, comme la modulation, part d'un prélèvement proportionnel aux aides initiales. L'article 68 focalise moins les oppositions entre régions que l'article 63, car ses retours sont diversifiés, et le volume financier concerné est moindre. Il opère une redistribution nord-sud, en particulier via les aides ovines et laitières. La modulation est comptée ici uniquement comme prélèvement (cf méthode).



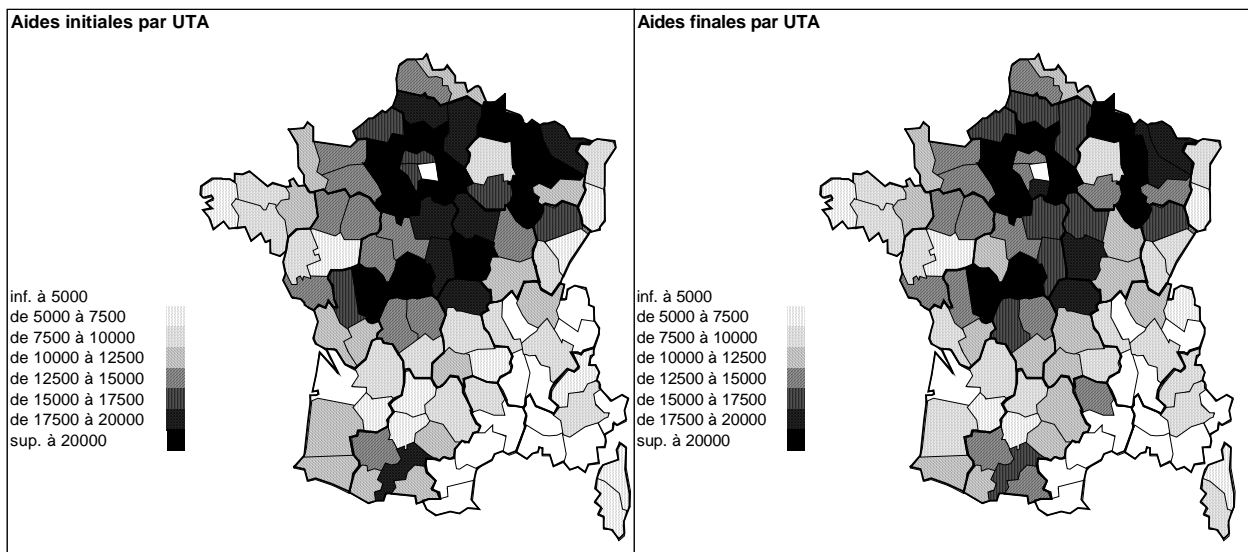
L'article 63 est donc celui qui conditionne le plus la redistribution globale du Bilan de santé.

L'annexe 2 montre que la Normandie est globalement plus impactée que les autres régions d'élevage du Grand Ouest, si l'on se réfère à l'impact par actif. En effet, la Bretagne subit le même effet par hectare mais avec davantage d'actifs par unité de surface. Les Pays de la Loire sont moins impactés quel que soit l'indicateur.

Le rapprochement avec l'annexe 1 montre que cet effet global "normand" est en fait la moyenne entre un effet quasi-neutre en Basse-Normandie et un effet largement négatif en Haute-Normandie. Pour cette dernière, le préjudice reste moindre que celui observable dans la région Centre (- 2 500 € par actif, - 41 €/ha). Seul le département de l'Eure se situe à un tel niveau de perte.

L'effet final induit un rapprochement des niveaux d'aides entre départements français. Cette convergence a été soulignée par le ministre Michel Barnier lors de l'annonce de la réforme. Elle apparaît ainsi comme un objectif politique de la réforme, même si les instruments spécialement prévus à cet effet (régionalisation, harmonisation) n'ont pas été activés par la France.

La réforme ne gomme toutefois pas les écarts dans le soutien, dont les contrastes ne sont pas bouleversés.

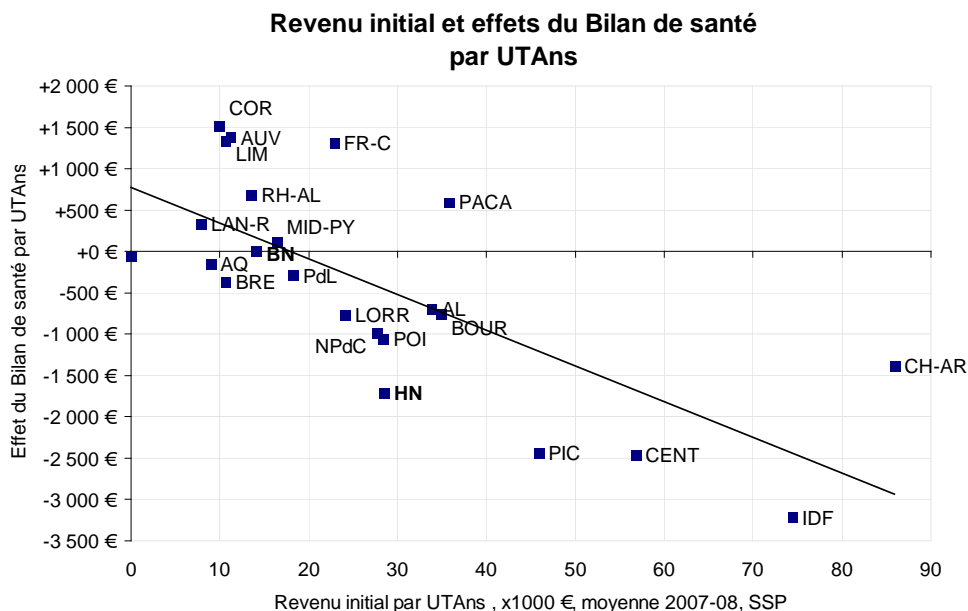


Niveau de soutien, niveau de revenu

Comme le montre le graphe ci-dessous, les régions pénalisées par la réforme sont plutôt des régions à haut revenu par UTA (souvent sur la base de surfaces importantes par actif) : Centre, Ile de France, Picardie, Champagne Ardenne.

La Haute-Normandie est particulièrement pénalisée, au regard de la relation qui prévaut entre revenu et effet de la réforme. La Basse-Normandie est en situation moyenne.

A l'inverse, on identifie bien sur le graphique les zones de montagne, toutes situées au-dessus de la droite matérialisant cette relation.



Le graphe montre toutefois que ce "rééquilibrage" ne gomme qu'une part très minime des écarts existant entre les niveaux de revenu. De même, l'effet du Bilan de santé peut apparaître marginal comparé aux variations inter annuelles de revenu de ces dernières années.

*Jean HIRSCHLER - Chambre d'agriculture de l'Orne
Michel LAFONT - Chambre régionale d'agriculture de Normandie
et le groupe Prospective - Mise à jour le 29/09/09*

ANNEXE 1 - Effets chiffrés pour la Normandie

	14 CALVADOS	50 MANCHE	61 ORNE	Basse Normandie	27 EURE	76 SEINE- MARITIME	Haute Normandie	Normandie
Aides initiales (1° pilier)	117 M€	131 M€	126 M€	374 M€	133 M€	144 M€	277 M€	651 M€
soit par ha	316 €	310 €	315 €	314 €	363 €	365 €	364 €	333 €
soit par actif	12 947 €	10 622 €	14 720 €	12 498 €	23 510 €	16 256 €	19 081 €	14 651 €
Article 63								
prélèvement	-10 M€	-8 M€	-11 M€	-29 M€	-15 M€	-13 M€	-28 M€	-57 M€
retours : DPU-herbe	+14 M€	+21 M€	+14 M€	+49 M€	+6 M€	+11 M€	+17 M€	+65 M€
retours : DPU-maïs	+1 M€	+1 M€	+1 M€	+3 M€	+0 M€	+1 M€	+1 M€	+4 M€
retours : DPU-légumes	+0 M€	+1 M€	+0 M€	+1 M€	+0 M€	+1 M€	+1 M€	+1 M€
solde	+4 M€	+15 M€	+4 M€	+23 M€	-8 M€	-1 M€	-9 M€	+14 M€
Article 68								
prélèvement	-6 M€	-7 M€	-6 M€	-19 M€	-6 M€	-7 M€	-13 M€	-32 M€
retour : protéagineux	+1 M€	+0 M€	+1 M€	+2 M€	+2 M€	+1 M€	+2 M€	+4 M€
retour : ovins caprins	+0 M€	+0 M€	+0 M€	+1 M€	+1 M€	+1 M€	+1 M€	+2 M€
retour : couverture risques	+2 M€	+2 M€	+2 M€	+6 M€	+1 M€	+2 M€	+4 M€	+9 M€
retour : bio	+1 M€	+1 M€	+2 M€	+5 M€	+0 M€	+0 M€	+1 M€	+5 M€
solde	-1 M€	-3 M€	-2 M€	-6 M€	-2 M€	-3 M€	-5 M€	-11 M€
Modulation addit.	-5 M€	-6 M€	-5 M€	-17 M€	-5 M€	-6 M€	-10 M€	-27 M€
Solde total	-2 M€	+5 M€	-3 M€	+0 M€	-15 M€	-10 M€	-25 M€	-25 M€
soit par ha	-7 €	+13 €	-7 €	+0 €	-41 €	-25 €	-33 €	-13 €
soit par actif	-273 €	+441 €	-311 €	+10 €	-2 666 €	-1 093 €	-1 706 €	-551 €
Aides finales (1° pilier)	115 M€	136 M€	123 M€	374 M€	118 M€	135 M€	253 M€	627 M€
soit par ha	310 €	323 €	308 €	314 €	322 €	341 €	332 €	321 €
soit par actif	12 673 €	11 062 €	14 409 €	12 507 €	20 844 €	15 163 €	17 375 €	14 100 €

Ces résultats sont très proches de ceux établis par deux études sur l'effet du Bilan de santé :

- "Le bilan de santé de la PAC et son application en France", Chatellier et Guyomard, mars 2009
- "Le bilan de santé de la PAC en France", GEB-Institut de l'élevage, mars 2009

Effet €/ha	INRA	GEB-IE	nos résultats
Basse-Normandie	- 3 €/ha	- 5 €/ha	0 €/ha
Haute-Normandie	- 36 €/ha	- 29 €/ha	- 33 €/ha

ANNEXE 2 - Comparaison avec les régions voisines

	Normandie	Bretagne	Pays de la Loire	Centre
Aides initiales (1° pilier)	651 M€	570 M€	711 M€	741 M€
<i>soit par ha</i>	333 €	343 €	342 €	321 €
<i>soit par actif</i>	14 651 €	9 078 €	10 454 €	19 234 €
Article 63				
prélèvement	-57 M€	-47 M€	-61 M€	-86 M€
retours : DPU-herbe	+65 M€	+47 M€	+72 M€	+26 M€
retours : DPU-maïs	+4 M€	+6 M€	+6 M€	+1 M€
retours : DPU-légumes	+1 M€	+5 M€	+1 M€	+2 M€
solde	+14 M€	+11 M€	+17 M€	-57 M€
Article 68				
prélèvement	-32 M€	-28 M€	-35 M€	-33 M€
retour : protéagineux	+4 M€	+1 M€	+2 M€	+5 M€
retour : ovins caprins	+2 M€	+1 M€	+3 M€	+5 M€
retour : couverture risques	+9 M€	+9 M€	+12 M€	+8 M€
retour : bio	+5 M€	+6 M€	+11 M€	+4 M€
solde	-11 M€	-11 M€	-6 M€	-12 M€
Modulation addit.	-27 M€	-24 M€	-30 M€	-25 M€
Solde total	-25 M€	-23 M€	-20 M€	-95 M€
<i>soit par ha</i>	-13 €	-14 €	-9 €	-41 €
<i>soit par actif</i>	-551 €	-372 €	-290 €	-2 457 €
Aides finales (1° pilier)	627 M€	547 M€	691 M€	646 M€
<i>soit par ha</i>	321 €	329 €	332 €	280 €
<i>soit par actif</i>	14 100 €	8 706 €	10 164 €	16 778 €

ENCADRÉ : METHODE

Les effets intégrés dans l'analyse chiffrée sont les suivants :

	Prélèvement	Retours
Article 63	OUI	OUI
Article 68	OUI	OUI
Modulation	OUI	NON
Effets "marché"		NON
Effets "conditionnalité"		NON

Les retours issus des mesures de développement rural correspondent en grande partie au maintien de la PHAE, sans création d'aides nouvelles. Les autres retours sont difficiles à chiffrer. On a considéré qu'ils ne sont pas localisables à partir des données utilisées. Par conséquent, le bilan global est donc légèrement assombri :

- les retours de la modulation via le développement rural sont pour partie neutralisés par la substitution budgétaire sur la PHAE. Le reste des mesures pourrait représenter des retours réellement nouveaux, de 3,3 €/ha (160 €/associé) en moyenne pour la Normandie mais cette estimation reste incertaine.